

TERRASSE EN ELEVATION, BALCON ET COURSIVE

Définition et rôle

Ce type regroupe tous les aménagements extérieurs situés à plus de 1 m de hauteur, généralement accolés à une façade ou en liaison entre deux bâtiments, composés de lames de bois formant un platelage pour l'accueil et la circulation des personnes.

Sollicitations

Les éléments de platelage sont soumis par leur position horizontale à une exposition sévère aux intempéries (effets de l'eau, des UV, du froid, de la chaleur).

Propriétés requises

Les lames de platelage utilisables en terrasse en élévation, balcon et coursive nécessitent de bonnes propriétés (durabilité, résistance, mécanique, dureté et stabilité). Les lames doivent présenter un état de surface garantissant de façon pérenne la sécurité des usagers.

Les lambourdes sur lesquelles les lames sont vissées doivent répondre aux exigences de la norme EN 14 081.

Principes de mise en œuvre

Ces ouvrages sont considérés comme des structures en bois (cf. fiche « STRUCTURE LEGERE »). Il convient de vérifier la compatibilité des bois mis en œuvre avec la nature des matériaux situés à proximité pour éviter les réactions (cas des crépis de façade pouvant réagir au contact des tanins de certains bois).

Classe d'emploi

Pour des raisons de sécurité des usagers, l'ensemble des bois utilisés pour ces ouvrages doit couvrir la classe d'emploi 4.

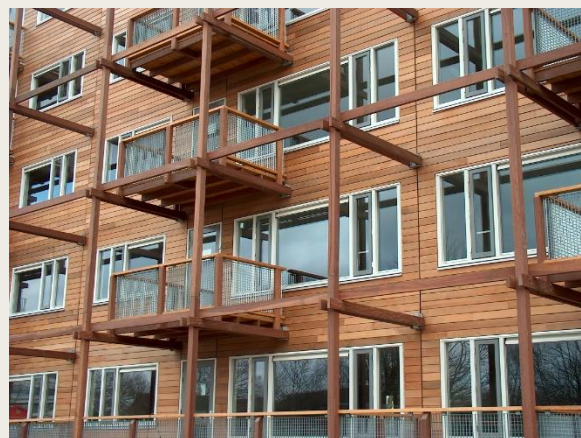


Photo : Structure © WIJMA